

Votants : 78  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 18 septembre 2015  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 29 septembre 2015

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 28 septembre 2015

### ASSAINISSEMENT – AIFRES - REALISATION DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ROUTE DE SAINT-FLORENT ET RUE DE LA DIGUE - RESILIATION PARTIELLE DU MARCHÉ

#### Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Sebastien PARTHENAY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Céline VALEZE, Michel VEDIE

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Thierry BEAUFILS à Jérôme BALOGE, Jacques BILLY à Dany BREMAUD, Marie-Christelle BOUCHERY à Sylvie DEBOEUF, Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Thierry DEVAUTOUR à Véronique HENIN-FERRER, Robert GOUSSEAU à Jean-Martial FREDON, Agnès JARRY à Marie-Chantal GARENNE, Dominique JEUFFRAULT à Sebastien PARTHENAY, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Jacqueline LEFEBVRE à Alain BAUDIN, Sophia MARC à Alain GRIPPON, Elmano MARTINS à Florent SIMMONET, Alain PIVETEAU à Elodie TRUONG, Marc THEBAULT à Dominique SIX

#### Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST, Jean-Luc CLISSON par Michel FERRAND

#### Titulaires absents :

Amaury BREUILLE, Jean-Romée CHARBONNEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD

#### Titulaires absents excusés :

Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BROSSARD, Thierry DEVAUTOUR, Gérard GIBAUT, Robert GOUSSEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Rabah LAICHOURE, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Jacques MORISSET, Alain PIVETEAU, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Marc THEBAULT

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Christine HYPEAU

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS****CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 28 SEPTEMBRE 2015****ASSAINISSEMENT – AIFFRES - REALISATION DES TRAVAUX  
D'ASSAINISSEMENT ROUTE DE SAINT-FLORENT ET RUE DE LA DIGUE -  
RESILIATION PARTIELLE DU MARCHÉ**

Monsieur **Joël MISBERT**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La Communauté d'Agglomération du Niortais a signé le 14 novembre 2013 avec l'entreprise SGTP RACAUD un marché d'un montant de 466 089 € HT, qui prévoyait notamment la réhabilitation du réseau unitaire du bas de la rue de la Roussellerie, en coordination avec le projet de voirie de la commune d'Aiffres.

En 2014, la commune d'Aiffres a décidé de ne pas réaliser dans l'immédiat son projet de voirie. Par ailleurs, la CAN a fait réaliser en 2014-2015 un schéma directeur du réseau d'assainissement, qui conclut à la nécessité de revoir globalement toute la structure du réseau du secteur de la rue de la Roussellerie.

Par conséquent, il est préférable que les travaux initialement prévus dans le marché signé avec l'entreprise SGTP RACAUD soient intégrés au futur projet global de ce secteur. Il est donc proposé que ce marché soit partiellement résilié pour motif d'intérêt général.

Conformément à l'article 46.4 du CCAG travaux, s'agissant d'une résiliation partielle du marché pour motif d'intérêt général, l'entreprise peut prétendre « à une indemnité de résiliation, obtenue en appliquant au montant initial hors taxes du marché, diminué du montant hors taxes non révisé des prestations reçues, un pourcentage fixé par les documents particuliers du marché ou, à défaut, de 5 % ».

Dans le cas présent, cela correspondrait à une indemnité de :  
 $(466\ 089 - 290\ 247,60) \times 5\% = 8\ 792,07$  € HT.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver la résiliation partielle du marché,
- Autoriser le paiement à l'entreprise SGTP RACAUD d'une indemnité d'un montant de 8 792,07 € HT.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 78  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Joël MISBERT**

**Vice-Président Délégué**

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20150928-C58-09-2015-DE Date de télétransmission : 30/09/2015 Date de réception préfecture : 30/09/2015
--